Envoyé en préfecture le 04/07/2019 Reçu en préfecture le 04/07/2019 Affiché le

ID: 029-212901052-20190704-2019402-DE

45EME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC BAD SOODEN ALLENDORF - INDEMNITES A VERSER A LA TRADUCTRICE

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal qu'à l'occasion du 45^{ème} anniversaire du jumelage, Madame Nadia DUTERDE a réalisé la traduction de divers documents.

Il est proposé de l'indemniser, comme en 2014, à hauteur de 500 €, pour la traduction des textes et des discours pour la journée officielle du samedi 1^{er} juin 2019.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers -Environnement - Communication - Jumelages » en date du 24 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

AUTORISE Madame le Maire à verser 500 € à Madame Nadia DUTERDE pour la traduction des divers documents de l'anniversaire du jumelage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

Le Maire, Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission 2019

Fait à Landivisiau, le.....Le Directeur Général des Services UIL 2019

Pascal NANTEL